

par les utiles économies qu'il serait facile de faire sur quelques parties trop largement calculées des dépenses publiques, soit enfin par les bénéfices que l'État pourrait réaliser sur quelques branches importantes de service public dont l'exploitation lui serait concédée dans l'intérêt général.

Ces indications reposent sur des hypothèses dont la réalisation est très possible et serait sans doute fort avantageuse ; mais elles ne peuvent être admises comme valeur réelle dans la grave question qui nous occupe. Il faut, en effet, raisonner d'après les faits existants, et cette nécessité oblige à dire qu'en attendant l'organisation meilleure des contributions directes, c'est à l'organisation actuelle qu'il faudrait demander le supplément de recettes motivé par la réforme proposée.

Le produit de ces contributions s'est élevé en 1838 à la somme de 372 millions.

En prenant ce chiffre pour base, on trouve que l'exécution du système proposé causerait une augmentation de 32 pour cent environ au principal de chacune des contributions directes selon leur quotité en 1838.

Mais cette augmentation serait, en réalité, bien moins importante qu'elle ne le paraît au premier abord. Elle se composerait seulement, en effet, de la différence entre la quotité que les contribuables paient aujourd'hui à l'octroi, (et tous y sont plus ou moins sujets), et la quotité nouvelle exigée en addition à l'impôt direct.

Pour apprécier convenablement la portée et les conséquences de cette augmentation, il faut se rendre compte de la composition du produit général des impôts directs et rechercher sur quelle partie de la population chacun d'eux porte.

Les 372 millions, produit général des contributions directes en 1838, étaient ainsi composés :